



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 24 août 2021, s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente sous la présidence de Madame Carole VINCENT. La réunion s'est tenue en présentiel.

**Membres présents (11) :** Carole VINCENT, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Nathalie BLANES, Eve ROUKINE, Lionel VESIN, André VALLI, Geneviève LAZZAROTTO, Michèle DUVAL., Bernard CHAITEMPS.

**Absents qui ont donné procuration (6) :** Jean-Charles LAVERRIERE à Eve ROUKINE, Catherine SILVESTRE à Carole VINCENT, Levent BAYAT à Véronique VERGUET, Sophie GIROD à Geneviève LAZZAROTTO, Alan SORRENTI à Michèle DUVAL, Sophie MULLER COWLEY à Carole VINCENT.

**Absents (2) :** Delphine BARBAUD et Jérôme DEMIET.

**Présents : 11          Absents : 8          Pouvoirs : 6          Votants : 17**

**Secrétaire de séance :** Lionel VESIN -

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la séance précédente :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2021.

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Lionel VESIN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Délibération n° 2021-43 : Acquisition appartement T3 au sein de la copropriété Le MINERALY auprès de M Florian CHAITEMPS**

Mme le Maire explique que Monsieur Florian CHAITEMPS a fait part à la commune, par un courrier du 6 mai complété le 27 et 31 mai 2021, de son souhait de vendre son appartement, situé au sein de la résidence le Minéraly. Le bien avait été acquis par Monsieur Florian CHAITEMPS, le 18 août 2018, à prix maîtrisé, avec des conditions particulières de revente, dont le pacte de préférence à la Commune et des conditions relatives au prix de revente.

La Commune a informé M Florian CHAITEMPS, le 13 juillet dernier, qu'elle acceptait d'acquérir le bien au prix de 294 830,25 €, conformément au calcul du prix de revente mentionné dans l'acte initial.

Au sein de la copropriété, le bien correspond aux lots suivants :

- lot 14, bâtiment A cage n°4, au rez-de-chaussée, appartement de type T3, avec une terrasse et la jouissance exclusive et privative du jardin attenant ;
- lot 74, dans le garage souterrain, au sous-sol clos, une cave ;
- lot 75, dans le garage souterrain, au sous-sol clos, une cave.
- lot 118, dans le garage souterrain, au sous-sol clos, un emplacement de stationnement boxé double en longueur.

Mme le Maire rappelle que la pression foncière et immobilière, notamment sur le parc locatif social, est très élevée en Haute-Savoie et plus encore sur le territoire frontalier avec la Suisse, dans lequel la commune se trouve. L'acquisition de ce bien a pour objectif de proposer un logement pour les nouveaux arrivants sur le territoire, via une mise en location par contrat précaire suivant les conditions de revenu des occupants.

Dans cette perspective, la commune a sollicité Maître Thierry GABARRE pour la rédaction de l'acte d'acquisition.

Conformément aux conditions d'acquisitions des futurs acquéreurs figurant dans l'acte de vente initial, l'acte authentique de revente doit être régularisé dans les 2 mois de l'acceptation, soit au 13 septembre 2021. M Florian CHAUTEMPS a sollicité la Commune pour pouvoir résider 1 mois de plus dans l'appartement. Suite à l'accord de la Commune, l'acquisition sera effective au 13 octobre 2021.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis du domaine sur la valeur vénale du bien en date du 21/07/2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**par : Voix pour : 17**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** l'acquisition de l'appartement de M Florian CHAUTEMPS au sein de la copropriété LE MINERALY dans les conditions décrites, au prix de 294 830,25 €, hors frais de notaire ;

- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à cette *acquisition* seront inscrits au budget ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents, dont l'acte d'acquisition notarié, liés à cette acquisition.

#### **Acquisition de l'emplacement réservé n° 12 au Plan Local d'Urbanisme et régularisation de l'emprise de l'impasse du commerce**

*M. Christophe DESBIOLLES quitte la salle durant le temps de discussion concernant ce point.*

Madame Le Maire expose que ce point ne peut être traité au cours de la présente séance en raison d'un manque d'éléments et propose de reporter ce point à une prochaine réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal accepte le report de ce point à une séance ultérieure.

#### **Délibération n° 2021-44 : Cession de l'impasse de la Route des Fontaines**

Madame le Maire rappelle qu'à la demande des riverains de l'impasse de la route des Fontaines, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation de la voie par délibération du 6 octobre 2020 en vue de son alléation.

Par courrier du 23 juin 2021, les riverains, Mme Fabienne BREYSSE, Mme Isabelle CAUL FUTY, Mme Myriam LE PALLEC, Mme Anne-Sophie MEGEVAND, M Jean-Pascal MEGEVAND, M Yves SAUTIER, ont informé la commune de leur souhait d'acquérir l'impasse selon les modalités suivantes : les familles CAUL-FUTY et MEGEVAND deviendront propriétaires pour partie de la voie et se donneront mutuellement servitude de passage ainsi qu'à Monsieur Yves SAUTIER, conformément au plan joint dans le courrier.

Cette impasse, ayant été intégrée au domaine non cadastré de la Commune par erreur par les services du cadastre en 1934, la cession se fera à 1 euro. Les frais de géomètre et d'acte liés au dossier seront entièrement à la charge des acquéreurs.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**Par : Voix pour : 17**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **ACCEPTÉ** la cession à 1 euro de l'impasse aux familles CAUL-FUTY et MEGEVAND avec prise en charge des frais de géomètre et d'acte par les acquéreurs ;
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régler ce dossier.

**Délibération n° 2021-45 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**Vu** le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

**Vu** l'avis favorable du comptable en date du 24 août 2021,

**Considérant que** la Commune de NEYDENS s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**Que** cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local,

**Considérant que** le référentiel M57 instauré au 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

**Qu'il** reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

**Que** ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

**Qu'ainsi :**

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif,
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisation de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections,

**Considérant que** le passage à la M57 n'impose pas à la collectivité d'adopter un règlement budgétaire et financier en l'absence de recours aux autorisations de programmes et d'engagements,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**Par : Voix pour : 17**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **AUTORISE** la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 et **OPTE** pour le plan de compte développé,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération n° 2021-46 : Attribution de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique – Complément et fixation de la durée d'amortissement de la subvention -**

Madame Le Maire rappelle que par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 250 € pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique homologué. Les modalités d'obtention de la subvention sont mentionnées dans la convention type à passer entre la Commune et chaque bénéficiaire de la subvention.

Or, il convient de modifier cette convention en précisant que la date d'effet de la délibération du 06/07/2021 est le 12 juillet 2021, date à laquelle la délibération est devenue exécutoire. Par conséquent, l'article 4 de la convention intitulé « Conditions d'éligibilité : obligations du bénéficiaire » sera modifié pour préciser que la date d'achat du vélo à assistance électrique devra être postérieure à la date du 12 juillet 2021.

Par ailleurs, la subvention accordée étant une subvention d'équipement, elle doit être amortie. Il convient donc de fixer la durée d'amortissement de cette subvention qui peut être fixée entre 1 an et 5 ans.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**Par : Voix pour : 17      Voix contre : 0      Abstention : 0**

- **APPROUVE** la convention type ainsi modifiée,
- **FIXE** à **un an** la durée d'amortissement de la subvention de 250 € attribuée pour l'achat de vélo à assistance électrique.

**Délibération n° 2021-47 : Attribution de subvention au Comité des Fêtes pour 2021 -**

Madame Le Maire expose que suite à une erreur matérielle, il convient de redélibérer sur l'attribution d'une subvention au comité des fêtes de Neydens pour 2021.

Conformément à sa décision du 6 juillet 2021,

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,**

**Par : Voix pour : 17      Voix contre : 0      Abstention : 0**

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 3 000 € (trois mille euros) au Comité des Fêtes de NEYDENS pour 2021,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2021.

**Compte-rendu des décisions du maire**

- Décision n° 2021-02 du 05/08/2021 portant attribution du marché « diagnostic et maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et le réaménagement complet de la salle polyvalente » au groupement ATERLIER BELLEGARDE / LP VERNAY / FCI pour un montant de 50 500,00 € HT.

### **1. Protocole sanitaire - Coronavirus Covid19 :**

#### **Cinéma plein air :**

Le comité des fêtes organise le cinéma plein air le vendredi 10 septembre 2021 à 21 heures sur la place de la Mairie. Le passe sanitaire et le port du masque seront obligatoires. Il incombe à l'organisateur de la manifestation de contrôler le passe sanitaire et de veiller au respect des gestes barrières et du port du masque.

#### **Rentrée scolaire 2021 :**

Le ministère de l'Éducation Nationale, en lien avec les autorités sanitaires, a établi pour l'année à venir une graduation comportant 4 niveaux en fonction de la situation épidémique. Suivant le niveau, le protocole sanitaire à mettre en œuvre est différent. Afin de ne pas avoir à modifier en cours d'année les mesures mises en place et de ne pas perturber le fonctionnement de l'école, il a été décidé de maintenir le protocole sanitaire strict mis en place l'année dernière au sein de l'école et des services périscolaires.

#### **Associations :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un rappel du protocole sanitaire à mettre en place a été fait auprès de chaque association, y compris le club de football.

### **2. Aménagement du chemin neuf et du carrefour de la Forge :**

Les travaux ont repris pour permettre la finalisation des aménagements du chemin neuf. La reprise des enrobés sera réalisée depuis la fin de chantier de la route de Neydens jusqu'au chemin neuf.

L'aménagement paysager du parc public et des abords du chemin neuf sera effectué en octobre.

Pour sécuriser le carrefour de la Forge, un feu tricolore sera mis en place à titre provisoire sur une période de six mois. Si l'expérimentation est concluante, le feu sera installé de façon définitive.

### **3. Rénovation de l'éclairage public au Chef-Lieu :**

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public au Chef-Lieu effectuée par le SYANE, il a été décidé de mettre en œuvre un abaissement d'intensité des points d'éclairage situés aux abords des bâtiments communaux au lieu d'une extinction totale de minuit à 5 heures. La mise au point de la programmation est en cours de finalisation.

### **4. Plan pluricommunal d'investissements :**

Un PPI est en cours de réalisation. Il sera finalisé pour le budget 2022.

### **5. Tour de table :**

**Zone humide :** M. Bernard CHAUTEMPS rappelle qu'un entretien de la zone humide du Biollay est à prévoir.

Madame le Maire informe que la gestion de cette zone a été confiée à la CCG et à l'association APOLLON74 qui est chargée de réaliser un plan de gestion du site.

**Décès de M. Sébastien FAIVRE :** Mme Véronique VERGUET adresse ses remerciements aux agents et au Conseil Municipal pour leurs témoignages à l'occasion du décès de Sébastien FAIVRE, employé au service de la Commune de décembre 2018 au 31 mai 2021.

**Démission :** Mme Nathalie BLANES annonce son intention de démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale pour des raisons professionnelles et personnelles. Elle quittera ses fonctions en octobre 2021.

**Urbanisme :**

Mme Nathalie BLANES, adjointe en charge de l'urbanisme, présente le tableau des autorisations d'urbanisme délivrées en juillet et août 2021 :

| <b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>    |   |                      |  |                           |                              |
|--------------------------------|---|----------------------|--|---------------------------|------------------------------|
| <b>Demandeur</b>               | <b>Adresse du terrain</b>                   | <b>Date de dépôt</b> | <b>Nature des travaux</b>  | <b>Date de délivrance</b> | <b>Nature de la décision</b> |
| <b>JUILLET</b>                 |   |                      |  |                           |                              |
| M ARBENI BRUNO                 | 133 CHEMIN DE LA CREUSE 74160 NEYDENS       | 20/04/2021           | EXTENSION DE L'HABITATION PRINCIPALE +CONSTRUCTION D'UN GARAGE +CHANGEMENT DESTINATION GARAGE EXISTANT   | 06/07/2021                | Accord                       |
| SCCV ALTIMA                    | 1303 Route d'Annecy 74160 Neydens           | 14/04/2021           | Restructuration et mise à jour des aménagements extérieurs, agrandissement des terrasses du RDC. Modification façades (garde-corps, ouvertures levées de toitures)   | 05/07/2021                | Accord                       |
| <b>AOÛT</b>                    |   |                      |  |                           |                              |
| M HASHANI                      | 506 CHEMIN DE PERNIN                        | 22/07/2021           | CREATION DE 4 LOGEMENTS  | 03/08/2021                | Refus                        |
| M KALENIK ZBIGNIEW             | 11 CLOS DES ENVIGNES 74160 NEYDENS          | 05/02/2021           | REVOVATION ET AMELIORATION ENERGETIQUE DE LA TOITURE + AMENAGEMENT DES COMBLES+CREATION DE FENETRES DE TOIT+OUVERTURE DE FENETRE EN FACADE+RENOVATION BARDAGE BOIS EXISTANT+CONSTRUCTION D'UN COUVERT A VOITURES | 19/08/2021                | Rejet tacite                 |
| M BERSAN MAURO                 | 43 ROUTE DES NANTS DES VIGNES 74160 NEYDENS | 28/05/2021           | CREATION D'UN BATIMENT ABRITANT 2 LOGEMENTS EN DUPLEX  | 19/08/2021                | Accord                       |
| BASIN - MEUNIER                | 174 IMPASSE DU COMMERCE 74160 NEYDENS       | 30/06/2021           | REHABILITATION D'UN IMMEUBLE POUR CREATION D'UNE MICRO CRECHE ET D'UNE HABITATION  | 19/08/2021                | Accord                       |
| <b>DECLARATIONS PREALABLES</b> |   |                      |  |                           |                              |
| <b>Demandeur</b>               | <b>Adresse du terrain</b>                   | <b>Date de dépôt</b> | <b>Nature des travaux</b>  | <b>Date de délivrance</b> | <b>Nature de la décision</b> |
| <b>JUILLET</b>                 |   |                      |  |                           |                              |
| SARL COLLOUD pour Mme SOLIOZ   | 33 Impasse de l'Aire 74160 Neydens          | 07/06/2021           | Division en vue de construire  | 01/07/2021                | Accord                       |
| DESBIOLLES Christophe          | 6 Chemin des Combes 74160 Neydens           | 12/05/2021           | Remplacement des menuiseries extérieures   | 08/07/2021                | Refus                        |
| MOREL Eric                     | 34 Chemin de la Croix 74160 Neydens         | 04/06/2021           | Installation d'une pergola bioclimatique   | 08/07/2021                | Accord                       |

|   |   |            |   |            |        |
|---|---|------------|---|------------|--------|
| ZANLORENZI<br>Serge   | 28 Clos des<br>envignes<br>74160 Neydens    | 21/06/2021 | Rénovation façades                                      | 08/07/2021 | Accord |
| MEGEVAND<br>FRERES  | 180 Chemin du<br>Mont Sion 74160<br>Neydens | 22/06/2021 | Pose d'un portail coulissant                            | 08/07/2021 | Accord |
| COLOMBO<br>Germano  | 304 Chemin des<br>Arales<br>74160 Neydens   | 25/06/2021 | Changement de menuiserie +<br>toiture                   | 15/07/2021 | Accord |
| France ECO<br>LOGIS<br>représenté par<br>M HABIBOU<br>Bernard | 292 Chemin<br>d'huffin<br>74160 Neydens     | 14/06/2021 | Installation de panneaux<br>photovoltaïques sur toiture | 22/07/2021 | Accord |
| <b>AOÛT</b>   |   |            |   |            |        |
| SCI STJD<br>représentée par<br>Mme HOFER<br>Sylvie            | 506 route de<br>Mouvís<br>74160 Neydens     | 06/07/2021 | Aménagement des combles,<br>modifications extérieures   | 05/08/2021 | Accord |
| EXCOFFIER<br>Béatrice   | 398 Route des<br>Fontaines<br>74160 Neydens | 02/08/2021 | Changement de fenêtres + porte<br>d'entrée              | 06/08/2021 | Accord |
| M GUERRET   | 471 Route de<br>Mouvís<br>74160 Neydens     | 22/06/2021 | Installation d'un abri de jardin                        | 19/08/2021 | Accord |
| GREUSARD<br>Alexis  | 85 Chemin de<br>L'épine<br>74160 Neydens    | 23/06/2021 | Isolation extérieure avec nouveau<br>crépís             | 19/08/2021 | Accord |

*Séance levée à 21 heures.*

NEYDENS, le 21 septembre 2021  
Le secrétaire de séance,  
Lionel VESIN



Le Maire,  
Carole VINCENT



